**D. MOTION EN VUE D'OBTENIR L'AUTORISATION**

 **D'ASSIGNER UN TÉMOIN**

**REMARQUE :** En vertu du paragraphe 17(3) de la *Loi sur l'enregistrement des actes*, L.R.O. 1990, chap. R.20, un juge d'un tribunal de l'Ontario peut ordonner au registrateur, pour les besoins d'une audience, de produire un acte ou un document dont il a la garde, si le juge est d'avis qu'une copie certifiée conforme ne suffit pas.

 **[74:D:1]**

 **Avis de motion**

 [*no du dossier de la cour*]

 COUR DE L'ONTARIO (DIVISION GÉNÉRALE)

 [*intitulé de l'instance*]

 AVIS DE MOTION

 Le demandeur présentera une motion au juge le [*jour*] [*date*], à [*heure*], ou dès que possible par la suite, à/au [*adresse du palais de justice*].

 TYPE D'AUDIENCE PROPOSÉ : Je propose que la motion soit entendue [*cocher la case appropriée*]

• sur pièces en vertu du paragraphe 37.12.1(1), parce qu'elle (*rayer la mention inutile* est présentée sur consentement, n'est pas contestée, présentée sur préavis);

• sur pièces sous forme d'une motion contestée en vertu du paragraphe 37.12.1(4)

• oralement

 L'OBJET DE LA MOTION EST LE SUIVANT : une ordonnance pour être autorisé à assigner, comme témoin, le registrateur des actes formalistes de la division d'enregistrement des actes du comté de ...

 LES MOYENS À L'APPUI DE LA MOTION SONT LES SUIVANTS :

1. Dans le cas de certains actes formalistes, le moment de la signature ou de l'enregistrement de même que les modalités selon lesquelles la signature et l'enregistrement on eu lieu revêtent une importance déterminante. Pour que l'instruction de la présente action soit juste et équitable, il est nécessaire que les actes portant les annotations et les signatures originales soient produits à l'instruction.

2. Le demandeur invoque le paragraphe 17(3) de la *Loi sur l'enregistrement des actes*, L.R.O. 1990, chap. R.20.

 LA PREUVE DOCUMENTAIRE SUIVANTE sera utilisée à l'audition de la motion :

 1. l'affidavit de [*nom*] fait le [*date*].

[*date*] [*nom, adresse et numéro de téléphone des procureurs*]

 procureurs du demandeur

DESTINATAIRES : [*nom et adresse des procureurs*]

 procureurs des défendeurs

ET [*nom et adresse*]